



PUBLIÉ LE 27/04/2022 - MIS À JOUR LE 02/05/2022

Vaccination et grossesse

La vaccination est essentielle pour la protection de la mère et celle de son futur enfant contre des maladies potentiellement graves comme la coqueluche, la grippe, ou encore la Covid-19.

La vaccination concerne directement la future mère, qu'elle ait un projet de grossesse ou qu'elle soit déjà enceinte, mais également son entourage, afin qu'elle-même et son enfant puissent bénéficier d'une meilleure protection collective.

Une maman vaccinée va également transmettre à son enfant les défenses nécessaires grâce aux anticorps, lui permettant ainsi de lutter contre ces maladies dès sa naissance et dans l'attente de sa propre vaccination.

A retenir

- Contracter certaines maladies pendant la grossesse peut avoir des conséquences graves pour la future maman et son bébé (risque d'infection chez la future mère pouvant conduire à des complications pulmonaires ou cardiaques, de malformation chez l'enfant, de fausse-couche, de naissance prématurée...).
- Anticiper sa grossesse permet de mettre à jour si besoin son statut vaccinal et surtout de réaliser les vaccinations qui ne pourront pas être faites pendant la grossesse. Les vaccins recommandés avant la grossesse sont ceux de la rubéole, de la rougeole et de la varicelle si ces maladies n'ont pas été contractées avant.
- Les vaccins recommandés pendant la grossesse sont les vaccins contre la grippe saisonnière et les deux vaccins à ARNm contre la Covid-19, dès le premier trimestre de la grossesse et quel que soit son stade, etontre la coqueluche à partir du 2nd trimestre. Les données disponibles (chez l'animal et celles observées chez l'Homme) n'ont pas montré de conséquence ni sur le déroulement de la grossesse, ni sur le développement de l'embryon ou du fœtus.
- Les vaccins vivants ou vivants atténués ne doivent en aucun cas être utilisés pendant la grossesse en raison d'un risque potentiel d'infection du fœtus. C'est le cas des vaccins contre la rougeole, oreillons, rubéole (ROR), et la varicelle. Par précaution, toute grossesse doit être évitée dans le mois qui suit ce type de vaccination.
- D'autres vaccins peuvent être administrés dans un contexte particulier, notamment en cas de voyage impératif ou de risque important de contracter la maladie, et uniquement après examen approfondi, par la femme et son professionnel de santé des risques et bénéfices potentiels pour la mère et le futur enfant.
- D'une façon générale, une vaccination réalisée par inadvertance au cours de la grossesse, ne doit pas être un motif d'interruption de grossesse, quel que soit le type de vaccin, y compris les vaccins vivants atténués. Informer le médecin ou la sage-femme qui suit la grossesse pour, si besoin, adapter le suivi.

Dès le projet de grossesse

Faire part de son projet de grossesse au plus tôt est l'occasion pour le médecin ou la sage-femme de s'assurer de la mise à iour des vaccinations de la future mère.

Ceci est d'autant plus important que certains vaccins essentiels lors d'une grossesse ne pourront pas être réalisés pendant cette dernière. Il s'agit notamment des vaccins vivants atténués, tels que les vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) ou encore celle contre la varicelle.

Anticiper sa grossesse permet de mettre à jour ses vaccins et protéger ainsi son enfant.

La vaccination contre **la rubéole** doit être réalisée si la femme ne l'a pas déjà contractée ou si elle n'a pas déjà été vaccinée. Une analyse de sang sera réalisée pour vérifier la présence d'anticorps. La rubéole peut être à l'origine de graves malformations (cérébrales, oculaires ou encore auditives) chez l'enfant lorsque la femme la contracte au début de sa grossesse.

Si la femme n'a pas contracté **la varicelle**, son médecin lui conseillera également de se faire vacciner avant la grossesse. En effet, la varicelle chez une femme enceinte, notamment au cours des 4 premiers mois, peut être à l'origine de malformations chez l'enfant ; contractée en fin grossesse, elle peut provoquer chez le nouveau-né une forme grave de la varicelle à sa naissance.

La vaccination contre **la rougeole** est aussi importante. En effet, contractée pendant la grossesse, elle peut entrainer des fausses couches.

Selon la situation personnelle de la mère, notamment de son lieu de résidence ou de son projet de voyager lorsqu'elle sera enceinte, son médecin ou sa sage-femme pourra également lui recommander la réalisation d'autres vaccins, comme le vaccin contre la fièvre jaune.

Pendant la grossesse

Les vaccinations **contre la grippe saisonnière et contre la Covid-19** sont recommandées chez la femme enceinte. En effet, ces deux maladies peuvent être à l'origine de complications importantes chez la femme enceinte, comme une fièvre extrême, des difficultés respiratoires, et peuvent mettre en danger son futur bébé (fausse couche, naissance prématurée).

La vaccination contre **la coqueluche** est recommandée à partir du deuxième trimestre de grossesse (en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée). La coqueluche est une maladie grave chez le nourrisson, notamment du fait des difficultés respiratoires qu'elle peut entraîner chez les tout-petits. La vaccination de la mère permettra de transmettre à l'enfant, via le placenta, les anticorps et de le protéger dans ses premiers mois de vie. Cette vaccination sera réalisée à chaque grossesse quel que soit le statut vaccinal de la mère.

Après la grossesse

Si la mise à jour des vaccins n'a pas pu se faire avant ou pendant la grossesse, elle pourra s'effectuer après l'accouchement, en tenant compte de l'allaitement maternel.

Pour la coqueluche, le médecin ou la sage-femme pourra également proposer de vacciner contre la coqueluche l'entourage du nourrisson tel que la mère si cela n'a pu être fait pendant la grossesse et le second parent, les frères et sœurs, les grands-parents, baby-sitter.... Cette vaccination permet de protéger le futur enfant de cette maladie dans une stratégie appelée la stratégie de cocooning.

Pour connaître les différents vaccins par maladie et leur possibilité ou non de les utiliser pendant la grossesse, consultez le document ci-dessous

Vaccins et grossesse : Information sur les vaccins disponibles et la conduite à tenir









Vaccins et grossesse : téléchargez l'information sur les vaccins disponibles et la conduite à tenir

Pour en savoir plus

Recommandation vaccinale contre la coqueluche chez la femme enceinte - HAS

Pour plus d'information sur la vaccination et la grossesse, rendez-vous sur vaccination.info-service.fr